



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier de presse  
30 septembre 2021



# Les étudiants et la rentrée universitaire 2021

#MaRentrée2021  
ac-bordeaux.fr  
esr.gouv.fr

# Sommaire

## 1.

### **De la lutte contre la précarité étudiante à un engagement en faveur du bien-être des étudiants ..... 4**

- a. Des mesures pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire ..... 5
- b. Une rentrée en présentiel grâce à un protocole sanitaire rigoureux ... 12
- c. Des mesures nouvelles pour la rentrée 2021 ..... 14
- d. Un accès facilité à l'information. .... 16

## 2.

### **Mieux orienter vers l'Enseignement et améliorer les condition de réussite et d'insertion professionnelle des étudiants ..... 18**

- a. Des dispositifs en faveur de l'orientation ..... 19
- b. La création de places en premier cycle. .... 23
- c. La poursuite d'études en Master ..... 25
- d. Des dispositifs aidant à l'insertion professionnelle ..... 26

## 3.

### **Un investissement sans précédent en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche ..... 27**

- a. Le Plan de relance ..... 28
- b. Focus : 600 logements étudiants construits par an ..... 34
- c. Quelques réalisations du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ..... 35
- d. Les acteurs de la recherche au service de l'innovation. .... 36
- e. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) :  
une revalorisation sans précédent pour la recherche française ..... 41



Photo : Académie de Bordeaux





# **DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE À UN ENGAGEMENT EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE DES ÉTUDIANTS**

## a. Des mesures pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire

### La lutte contre la précarité alimentaire : repas à 1 € et aides d'urgence

La lutte contre la précarité des étudiants est un enjeu national majeur et nécessite la mobilisation de tous les acteurs, institutionnels et associatifs, afin de permettre d'accompagner au mieux les étudiants dans cette période de crise sanitaire et au-delà, dans un engagement continu en faveur du bien-être des étudiants.

#### Repas à 1 €

L'ensemble des étudiants boursiers sur critères sociaux et les étudiants non boursiers attestant de difficultés financières graves constatées par les services sociaux des Crous continueront à bénéficier d'un repas complet dans les restaurants universitaires pour 1 €. Les autres étudiants bénéficieront d'un repas au tarif social de 3,30 €. Ces tarifs permettent d'assurer aux étudiants l'accès à une alimentation équilibrée et durable à petit prix.

**1 204 016 repas à 1 €** distribués pour l'année 2020-2021 dans la région académique Nouvelle-Aquitaine

- Académie de Bordeaux : **635 000** repas
- Académie de Limoges : **169 016** repas
- Académie de Poitiers **400 000** repas

**128 000 repas à 1 €** distribués depuis la rentrée 2021 dans la région académique Nouvelle-Aquitaine

#### Aides d'urgence

En novembre 2020, Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a annoncé un fort accroissement du fonds des aides d'urgences des Crous par rapport à la dotation d'avant-crise, à destination de tous les étudiants, boursiers ou non-boursiers. Cela s'est accompagné de mesures de simplification dans l'octroi de ces aides exceptionnelles.

**10 851 étudiants** aidés sur l'année 2020 - 2021 dans la région académique Nouvelle-Aquitaine  
**5 670 765 €** d'aides versées sur l'année 2020 - 2021

	Nombre d'étudiants aidés	Montants distribués
Académie de Bordeaux	7 197	3 399 867
Académie de Limoges	1 595	1 146 947
Académie de Poitiers	2 158	1 123 951
<b>Total RANA</b>	<b>10 851</b>	<b>5 670 765</b>

**Déjà 222 étudiants ont bénéficié des fonds liés à l'aide d'urgence des Crous de la région académique depuis la rentrée 2021**

	Nbre de repas depuis la rentrée 2021	Dont repas à 1 €
Académie de Bordeaux	206 000	60 000
Académie de Limoges	45 000	22 000
Académie de Poitiers	83 000	46 000
<b>Total RANA</b>	<b>334 000</b>	<b>128 000</b>



# Santé mentale : le recrutement de psychologues et les consultations gratuites

Afin d'accompagner les étudiants durant la crise sanitaire, le Gouvernement a souhaité introduire des mesures fortes en faveur de la santé mentale des étudiants. Outre des actions spécifiques mises en œuvre par les universités et les écoles, le recrutement de psychologues supplémentaires a été financé par l'État, ce qui s'est traduit par le **recrutement de 11 nouveaux psychologues** dans les centres de santé universitaires. En complément, un dispositif d'accompagnement psychologique a été mis en place ; il permet aux étudiants qui en font la demande de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par un psychologue.

Ce dispositif, qui permet un suivi allant de 3 à 6 séances selon les besoins de l'étudiant, a donné lieu à 5 184 consultations pour l'année 2020-2021 et est prolongé pour cette année universitaire. Une plateforme nationale dédiée a par ailleurs été mise en place : <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>



## Zoom sur la plateforme <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>

- Des **consultations psychologiques gratuites** par téléphone pour les étudiants, 7 jours/7 et 24h/24, en appelant le 0 800 730 554 (appel gratuit) ;
- Adressée à **tous les étudiants inscrits** dans un établissement d'enseignement supérieur des académies adhérentes ;
- Une **prise en charge immédiate** ;
- Des **appels anonymes** ;
- L'étudiant **choisit son psychologue** (parcours, disponibilité visible en temps réel) ;
- L'étudiant **peut recontacter le même psychologue** ;
- L'étudiant peut contacter un psychologue qui parle une **autre langue** que le français ;
- Un accès par **Tchat** pour les étudiants **malentendants** ;
- Une **application mobile gratuite**.

## Près de 5 200 consultations psychologiques depuis le début du dispositif (février 2021)

Après 18 mois de confinement, la santé mentale des étudiants est l'une des priorités du ministère et de tous les acteurs de l'enseignement supérieur. Nombre d'étudiants ont souffert d'isolement, parfois dans des logements exigus. À ces difficultés se sont ajoutés la précarité économique et des doutes concernant la formation ou l'avenir de ces étudiants.

Pour répondre aux difficultés des étudiants pouvant affecter leur santé et leur bien-être, les universités ont renforcé les dispositifs existants et initié de nouvelles démarches répondant à un besoin accru d'accompagnement : renforcement des équipes de psychologues, partenariats avec le CHU, nomination d'étudiants relais santé, ligne d'écoute téléphonique...

- **1 626** consultations à l'Université de Bordeaux
- **478** consultations à l'Université Bordeaux Montaigne
- **717** consultations à l'UPPA
- **132** consultations à l'IEP
- **91** consultations à Bordeaux INP
- **520** consultations à l'Université de Limoges
- **920** consultations à l'Université de Poitiers
- **25** consultations à l'ISAE-ENSMA
- **675** consultations à La Rochelle Université

## Des dispositifs complémentaires

### Académie de Bordeaux

- **Poursuite du partenariat entre le Crous de Bordeaux-Aquitaine et le Centre hospitalier Charles Perrens** pour l'année 2021-2022 afin d'offrir un meilleur accompagnement en santé mentale pour les étudiants en résidence (intervention d'une équipe spécialisée en psychiatrie sur une situation signalée par le service social).  
En 2020 : **50 étudiants** en suivi hebdomadaire

### Université de Bordeaux

- **Multiplication par 5** du volume de personnes formées (objectif 1 000 étudiants) par « Premiers soins santé mentale ». Déployé en 2020 par l'Espace santé étudiant, le dispositif consiste en la formation d'étudiants volontaires aux premiers secours en santé mentale afin d'orienter leurs camarades en détresse psychologique vers des structures adaptées.
- **Évolution de cette démarche** vers une dimension régionale (en diffusant l'offre à l'ensemble des services de santé universitaire (SSU) régionaux). Cette nouvelle dimension du projet a reçu le soutien financier du ministère de l'ESRI dans le cadre du dialogue stratégique de gestion.

### Université Bordeaux Montaigne

- Pendant toute l'année universitaire 2020-2021, appui sur le **dispositif Aide Numérique et Aide d'Urgence** (ANAU) que l'université a mis en place et qui permet aux étudiants de signaler à l'administration leurs difficultés (rupture numérique, difficultés financières ou troubles de santé mentale). 73 étudiants ont ainsi signalé un besoin de soutien moral. Après une première prise de contact par des étudiants et des stagiaires de l'IRTS formés par l'Espace Santé Étudiants, l'infirmière de l'université mais aussi l'IRTS, le Crous et l'assistante sociale de l'université, les étudiants en situation de besoin étaient recontactés et pris en charge par l'Espace Santé Étudiants et l'infirmière de l'université. Enfin, une équipe de « phoning » a appelé près de 2 500 étudiants de L1 pour faire un point sur leur situation.
- Lors de la rentrée 2021-22, large relais des services de l'**infirmerie** et de l'**Espace Santé Étudiants** à tous les étudiants primo-entrants de L1 dans le cadre d'ateliers « vie de campus » qui se sont déroulés du 1<sup>er</sup> au 10 septembre. L'Espace Santé Étudiants était également présent sur le campus le 28 septembre pour promouvoir son offre de services.

### Université de Pau et des pays de l'Adour

- **Détachement d'une infirmière psychologue** du Centre Hospitalier de Pau pour le site de Pau. Les séances de sophrologie se poursuivent en cette rentrée et des groupes de parole seront animés par les psychologues.

### Bordeaux INP

- **Mise en place d'un réseau d'écoute et d'accompagnement** pour aider et soutenir ses étudiants en situation de stress, d'anxiété, de très grande fatigue et de harcèlement. Dans toutes les écoles, les membres du réseau sont là pour écouter, éclaircir les idées et accompagner les étudiants, en toute confidentialité, ainsi que pour trouver des solutions et orienter les étudiants si besoin vers d'autres professionnels.

### IEP

- Appui sur la **cellule de veille et d'écoute**, créée en 2018, qui s'est orientée davantage, depuis la crise sanitaire, vers les besoins d'accompagnement psychologique des étudiants. À venir en 2021-2022 : recrutement d'un psychologue prestataire pour mener des entretiens individuels 1 fois par semaine et animer des groupes de parole.

### Académie de Limoges

- Poursuite de la mise en œuvre des dispositifs **Cité Zen LMDE** et **Café des Assos** (interventions dans les cités universitaires pour aider les étudiants à rompre l'isolement et créer du lien social) du Crous de Limoges.
- Recrutement par l'université d'un **psychologue sur financement ARS** pour une durée de 12 mois (mai 2021 à mai 2022). Les séances réalisées au SSU ne sont pas facturées aux étudiants. Le psychologue partagera ses missions sur l'ensemble des sites pour couvrir un maximum d'étudiants (Limoges, Brive, Guéret).
- Proposition de **consultations en gestion du stress** et des sessions de sophrologie aux étudiants menées par les infirmières du SSU.

### Académie de Poitiers

- Extension des **consultations psychologiques** à tous les résidents du Crous (seulement à Poitiers et La Rochelle avant la crise sanitaire).
- **Porte-à-porte** réalisé par les équipes du **Crous de Poitiers** en hébergement afin de soutenir les étudiants en résidence, lutter contre leur isolement et repérer des résidents en situation de fragilité. 2020/2021 : **825 étudiants** résidents signalés au service social, dont **15 %** ont fait l'objet d'une orientation vers un service de soins psychologiques.
- Nomination par l'Université de Poitiers de **12 étudiants relais santé** à Poitiers, Niort et Angoulême qui participent à la promotion des actions du SSU.
- Recrutement à venir de nouveaux psychologues cette année.

# La lutte contre le décrochage et contre la précarité numérique en Nouvelle-Aquitaine

La rentrée 2021, qui peut pour l'essentiel s'effectuer en présentiel, correspond à un « entre deux » entre la gestion de crise et le déploiement pérenne de nouvelles pratiques pédagogiques innovantes. L'équipement et les réseaux sont devenus des enjeux cruciaux, de même que la capacité des structures à se reposer sur les cellules d'appui pédagogique. Lors de la crise plusieurs actions ont été mises en place.

## L'identification des étudiants en situation de fracture numérique

Cette identification a été menée au sens large, pas uniquement en fonction de la question de l'équipement des étudiants en ordinateurs. La crise a permis aux établissements d'identifier et de traiter des éléments de fragilité numérique de leurs étudiants mais aussi d'une partie de leurs personnels (dont des enseignants) et également de leurs infrastructures.

## La lutte contre la précarité numérique étudiante

Dans tous les établissements de la région académique, une campagne d'équipements en ordinateurs a été financée, notamment par le conseil régional en complément des actions spécifiques réalisées par les établissements. Les étudiants boursiers en L1 étaient particulièrement ciblés.

**Ce sont 10 % des boursiers L1** qui ont été accompagnés, ce qui représente **1 065** machines pour un montant d'environ **370 K€**.

Au début du premier confinement, certains établissements ont mis en place des actions ponctuelles afin de soutenir les 10 à 15 % d'étudiants identifiés comme étant en difficulté, tous statuts confondus ;

- L'**accès au réseau** via une clef 3/4G ou des bourses pour prendre en charge des abonnements des étudiants rentrés chez eux, dans des foyers mal équipés ou des zones mal desservies par le réseau ;
- L'**accompagnement** de certains étudiants peu à l'aise avec les outils numériques ou qui présentaient des signes de fatigue importants après des journées entières en visioconférence ;
- L'ouverture de **salles de travail équipées**, notamment à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), a été très appréciée. Ces salles dédiées ont été largement utilisées (dans les universités ou dans les bibliothèques, acteurs importants de l'accès au numérique pour les étudiants pendant la période de crise) ;
- Une **attention particulière** envers certains étudiants étrangers sans moyen à leur arrivée.

## La lutte contre la précarité des réseaux et installations

**Cette lutte a été un accélérateur de modernisation. Elle s'est traduit par :**

- l'**achat massif** de licences (Zoom ou Teams) ;
- la mise en place d'un réseau avec un **débit adapté** aux nouvelles exigences sur tous les établissements ;
- à l'**ISAE**, l'**accès au parc informatique** depuis l'extérieur pour un étudiant ou un enseignant ;
- au sein de l'**UPPA**, le plan d'équipements préexistait à la crise. Son application était prévue en 15 ans. Il sera effectuée en 15 mois (en cours).

## Le partage des actions innovantes en matière de numérique éducatif

**Un bilan intermédiaire en "sortie de crise" a été dressé :**

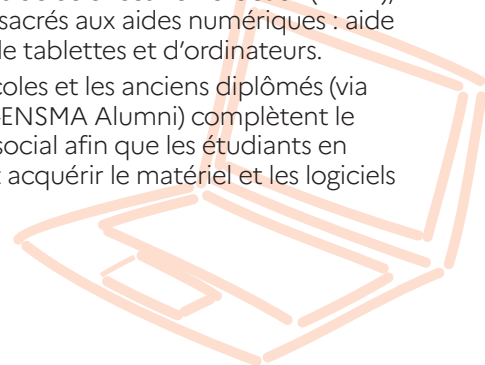
- Au fur et à mesure, la **classe virtuelle** (Zoom, Teams) s'est imposée entraînant une remise en cause progressive des pratiques pédagogiques ;
- **La formation aux outils** est essentielle. Un besoin de formations des enseignants-chercheurs très fort s'est fait ressentir avec des attentes personnalisées ;
- Le rôle des **cellules d'appui** s'est révélé central à la pédagogie et des ingénieurs pédagogiques ;
- Est à souligner l'exemple de **certaines initiatives** d'enseignants ou de groupes d'enseignants qui ont fait des TP via des capsules vidéos ou donné des exercices en distanciel ;
- Les **examens en ligne** ont permis de s'interroger sur la façon de repenser l'évaluation des étudiants dans ce contexte nouveau.

## Des perspectives pour 2021-2022

La plupart de ces dispositifs sont renouvelés pour 2021-2022 et permettent par ailleurs d'accompagner une évolution progressive vers des enseignements organisés davantage en mode hybride ou en distanciel.

## Exemples de dispositifs pour l'année universitaire 2021 – 2022

- **UPPA** : mise en service de 8 robots supplémentaires de télé-présence acquis en septembre. L'UPPA sera dotée d'une flotte de 18 robots (10 BEAM, 5 EDMO, 3 KUBI) au service des étudiants empêchés. Les robots de télé-présence permettent d'assister aux enseignements depuis le lieu de soin ou le domicile. Le système est simple : l'étudiant se connecte à distance sur le robot positionné dans la salle de cours.
- **La Rochelle Université** : via la Fondation Boulanger et la Fondation de La Rochelle Université, 15 ordinateurs seront donnés à l'université et remis le 16 octobre à des étudiants, en plus de la centaine pendant le confinement (financement de la région).
- **IEP** : dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Réussite des Élèves de Sciences Po Bordeaux (FAIRE), 10 000 € sont consacrés aux aides numériques : aide financière, prêts de tablettes et d'ordinateurs.
- **ISAE-ENSMA** : les écoles et les anciens diplômés (via l'association ISAE-ENSMA Alumni) complètent le budget du fonds social afin que les étudiants en difficulté puissent acquérir le matériel et les logiciels nécessaires.







## L'hybridation des formations

**Le plan de relance comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement.**

**Son objectif :** accompagner les enseignants et les étudiants dans les situations nouvelles d'enseignement ou « d'apprentissage à distance ».

L'enseignement à distance à 100 % ou en hybride lors de la reprise progressive des cours au second semestre 2020-2021, a conduit les établissements à investir massivement dans les moyens informatiques et à construire une nouvelle approche pédagogique avec l'outil numérique.

Pour pallier l'insuffisance des équipements numériques adaptés à l'hybridation des enseignements, les établissements ont mis l'accent, lors de la crise sanitaire en 2020/2021 et pour les années à venir, sur l'**investissement en matériels permettant le télé-enseignement** à partir des amphithéâtres ou des salles de travaux dirigés, le recours à la visioconférence... Des robots de télé-présence ont également été acquis afin que des « étudiants empêchés » puissent assister aux enseignements depuis le lieu de soin ou le domicile en se connectant à distance sur des robots positionnés en salle de cours.



Illustration : Freepik.com

## Former les enseignants chercheurs

Le plan France Relance comprend également un appel à projets qui vise à cette formation des enseignants chercheurs.

Cinq universités de la région académique Nouvelle-Aquitaine sont lauréates pour un montant avoisinant chacune les **100 000 €** :

- Université de Bordeaux Montaigne : **100 000 €**
- Université de Bordeaux : **99 750 €**
- Université de Poitiers : **100 000 €**
- La Rochelle Université : **98 900 €**
- Université de Pau et des Pays de l'Adour : **100 000 €**

Un exemple parmi d'autres, le projet de Bordeaux Montaigne a pour objectif de proposer au corps enseignant de cette université un accompagnement/perfectionnement personnalisé dans la production de cours en ligne depuis la plateforme e-campus (Moodle). Le nombre de ces cours a en effet augmenté de manière significative depuis le début de la crise sanitaire :

- avant mars 2020 : **300 à 350 cours** créés chaque année
- de mars à août 2020 : **1 200 cours** créés (dont **774** en 3 semaines)
- de septembre 2020 à mars 2021 : **2 200 cours** créés

L'hybridation implique également la formation des étudiants (dispositif des « étudiants sentinelles aux compétences numériques », modules de formation « Se préparer aux formations hybrides »).

## Repenser les modalités d'enseignement dans les universités

Via l'appel à projets « Hybridation des formations de l'enseignement supérieur », l'État entend aider les établissements de l'enseignement supérieur à développer une offre de formations hybrides afin de permettre à chacun de poursuivre ses études, indépendamment de l'évolution de la situation sanitaire. La région académique Nouvelle-Aquitaine s'est particulièrement illustrée avec 2 lauréats :

### → HyPE-13 : Hybrider et Partager les Enseignements

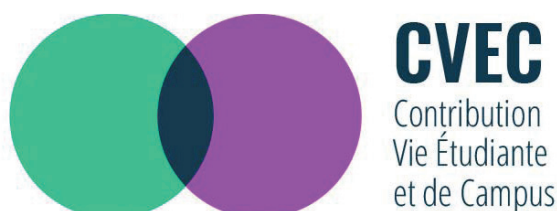
Financé à hauteur de 3 M€, le projet HyPE-13 regroupe un consortium de 12 établissements (notamment La Rochelle Université et l'Université de Limoges), coordonné par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. En 18 mois, il se donne notamment pour objectif de favoriser le partage et la réutilisation des ressources (formations...) existantes, au sein et en dehors du consortium.

### → OCAM : Open Campus des Mineures du Littoral

La Rochelle Université se focalise, quant à elle, sur les « mineures » de ces formations. 861 000 € sont consacrés à la création de 5 « mineures » en ligne, qui seront accessibles, par briques ou en intégralité, aux publics d'autres universités ou à des élèves de BTS.

# La mobilisation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) comme outil au service de la vie étudiante

La CVEC est destinée à financer et améliorer la vie de campus, à laquelle tous les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur sont assujettis, pour un montant annuel de 92 € en 2021-2022. Collectée par les Crous, cette taxe bénéficie in fine aux étudiants : elle finance des projets de vie de campus portés par une liste d'établissements fixée par la loi (les universités, un certain nombre d'écoles, les Crous, etc.).



Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants ainsi qu'à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. En 2020-2021, la CVEC a été massivement utilisée pour offrir des réponses à la crise sanitaire qui a fortement affecté la vie étudiante.

## La CVEC permet de financer :

- un **meilleur accès aux soins** sur le campus et la rénovation de la politique de prévention ;
- la **poursuite du développement** des centres de santé universitaires ;
- le **déploiement** du dispositif des **étudiants relais-santé** (ERS) ;
- le **renforcement de l'action** des services de santé universitaires dans le domaine de la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST...);
- le renforcement des équipes d'**assistants sociaux** des universités et des Crous ;
- le **financement** de davantage de **projets** et d'**associations** étudiantes ;
- l'accès, tout au long de l'année, à des **activités** et des **événements sportifs** ;
- l'accès à des **concerts**, des **expositions**, des **manifestations culturelles** et à des ateliers de **pratique artistique** ;
- le développement des actions d'**accompagnement sur le campus** : découverte de l'environnement universitaire, des offres de vie de campus, de l'environnement extra-universitaire (patrimoine, offre culturelle locale, offre sportive, etc.).

## Les projets d'ampleur des Crous financés via la CVEC :

### Poitiers

- Mise en place de **distributeurs** et recharges protections périodiques (**29 200 €**)
- Soutien de l'association **Apsytube** composé de psychologues en faveur du bien-être des étudiants (**23 500 €**)
- Mise en place de **containers** pour associations étudiantes (**18 300€**)
- Convention avec l'association **Handisup** favorisant l'accueil et l'intégration des étudiants en situation de handicap (**18 200 €**)
- Organisation d'actions culturelles à destination des résidents universitaires à Poitiers et La Rochelle : concerts au pied des résidences et atelier d'écriture (**6 700 €**)

### Bordeaux



- Festival **Les Campulsations**
- Reconduction du partenariat « **ESMI<sup>2</sup>** » avec le Centre hospitalier Charles Perrens 2022 afin d'offrir un meilleur accompagnement en santé mentale des étudiants en résidence (intervention d'une équipe spécialisée en psychiatrie sur situation signalée par le service social) (**40 000 €**)
- Ouverture de la **Maison de Service** des Étudiants à Mont-de-Marsan le 1<sup>er</sup> octobre 2021 : aménagement, équipement et animation par deux volontaires en service civique (**26 123 €**)
- **Interventions** de prévention et de santé dans les Resto U' et village associatif des Campulsations par **Avenir Santé** (**5 158 €**)
- Festival « **Le Festimut 2021** » organisé par l'association Tous Azimuts regroupant les associations étudiantes des carrières sociales de l'IUT Bordeaux Montaigne, le 2 octobre 2021 (**5 000 €**).

# L'État accompagne les étudiants

Pour 2021-2022	Académie de Bordeaux	Académie de Limoges	Académie de Poitiers	Total RANA
<b>Coût du dispositif d'accès aux protections périodiques</b>	25 000 €	13 300 €	30 000 €	<b>68 300 €</b>
<b>Coût du recrutement des 107 étudiants référents en résidence</b>	159 000 €	20 000 €	78 000 €	<b>257 000 €</b>
<b>Coût du dispositif Repas à 1 €</b>	132 000 €	48 400 €	101 200 €	<b>281 600 €</b>
<b>Augmentation de 1 % des bourses</b>				<b>1 700 000 €</b>
<b>Total</b>				<b>2 306 900 €</b>

Visite de Claudio Galderisi, recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation au Crous de Bordeaux-Aquitaine



© Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

## b. Une rentrée en présentiel grâce à un protocole sanitaire rigoureux

### Rappel du protocole en vigueur

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les établissements d'enseignement supérieur, les Crous et l'ARS Nouvelle-Aquitaine ont engagé dès la rentrée une démarche commune, pour favoriser en amont et dès la rentrée universitaire la vaccination des 147 000 étudiants de la région.

### La campagne massive de vaccination grâce à une action conjointe avec l'ARS

Dans un contexte épidémique marqué par la contagiosité de nouveaux variants et leur transmissibilité, la vaccination des étudiants, comme celle des collégiens et lycéens, demeure une priorité pour casser les chaînes de transmission du virus dans une tranche d'âge pour laquelle les interactions sociales sont les plus nombreuses.

L'enjeu est donc individuel, mais aussi collectif : il s'agit d'éviter les cas de Covid chez les étudiants (qui peuvent se traduire, même si ce public est moins concerné par les formes graves, par des séquelles sur le long terme : fatigue, toux, essoufflements, pertes de goût ou d'odorat, ...), mais également les ruptures d'apprentissage et ainsi diminuer la circulation du virus pour protéger au maximum les personnes fragiles et éviter le développement de nouveaux variants.

#### Une mobilisation déjà importante des jeunes adultes pour la vaccination en Nouvelle-Aquitaine

Selon les chiffres de Santé publique France, au 28 septembre en Nouvelle-Aquitaine, **92,4 % des jeunes de 18-24 ans avaient déjà reçu leur première dose de vaccin** (versus 88,1 % au niveau national), ce taux est de **88,9 % pour les 25-29 ans** (versus 85,9 % au niveau national).



#### La volonté d'accélérer encore la vaccination des étudiants, grâce à des campagnes de promotion et une offre de vaccination adaptées aux sites universitaires

Accélérer la couverture vaccinale des étudiants constitue un objectif partagé entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, les universités de la région et l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

En amont et dès la rentrée universitaire, l'ensemble des campus universitaires de Bordeaux, des Pays de l'Adour, de Limoges, de Poitiers, la Rochelle (y compris les écoles rattachées à ces campus, mais également les campus connectés...) ont mis en place des campagnes de promotion adaptées (flyers/informations sur la vaccination dans les dossiers d'inscription, affichage, réseaux sociaux...) permettant d'orienter les étudiants vers l'offre de vaccination disponible en ville (centres de vaccination, médecins de ville, pharmaciens...).

#### Par ailleurs des actions ciblées d'« aller-vers » visant à faciliter l'accès aux vaccins ont été programmées :

- en direction de certains **publics prioritaires** (étudiants internationaux, étudiants en résidence universitaire par exemple), en lien avec les caisses primaires d'assurance maladie,
- une offre de **vaccination in situ** sur les sites universitaires (ex : au sein des espaces santé étudiants, barnums, ...),
- des possibilités de **vaccination réservées** aux étudiants dans les centres de vaccination.

En parallèle, les établissements, avec leurs services de médecine de prévention, ont été invités à maintenir ou mettre en place une offre de vaccination des personnels.

## Des exemples d'opérations déjà programmées ou à venir :

### En Charente (16)

Les 2 centres de vaccination proches du campus universitaire de La Couronne :

- centre de vaccination du centre hospitalier d'Angoulême (accès direct par ligne de bus),
- centre de vaccination de La Couronne (situé sur la même commune que le campus),

et le centre de vaccination de Lunesse ont réalisé des opérations dédiées aux étudiants (plages réservées aux étudiants sur rendez-vous ou sans rendez-vous).

### En Charente-Maritime (17)

Ce sont environ 10 000 étudiants qui, au sein des 3 Facultés (Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Management, Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, Faculté des Sciences et Technologies, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et l'École Universitaire de Management (IAE)) pourront être vaccinés au centre de vaccination situé à l'Espace Encan, à moins de 500 m du campus. Une ligne de vaccination leur a été dédiée et l'accès leur est toujours prioritaire. L'information leur a été rappelée au moment de l'inscription.

### En Corrèze (19)

Les IFSI de Tulle et Brive ont été mobilisés dans l'organisation de ces opérations. Les établissements d'enseignement supérieurs du département ont déjà été sensibilisés pour orienter leurs étudiants vers les centres de vaccination de proximité.

### Dans les Deux-Sèvres (79)

Le département des Deux-Sèvres dispose de deux antennes universitaires, une relevant de l'Université de Poitiers (PUN) et l'autre de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) d'Angers, auxquelles s'ajoutent deux IFSI.

Les deux antennes universitaires se situent sur le même site où est localisé l'un des centres de vaccination de Niort. Les étudiants ont donc été invités à se rendre en centre de vaccination avec des créneaux dédiés aux étudiants.

Les étudiants de l'IFSI ont eu accès à la vaccination en milieu hospitalier dans leurs établissements respectifs.

### En Dordogne (24)

Le 16 septembre, lors de la prérentrée universitaire, une opération de communication et inscription directe en centre de vaccination a été organisée sur le Campus en partenariat avec la CPAM, les médiateurs de Lutte Anti-Covid, accompagnés d'étudiants en médecine.

Le Centre de Vaccination (CDV) de Périgueux a mis en place des opérations « coupe-file » dédiées aux étudiants et des plages réservées le samedi 18 septembre.



Frédérique Vidal, la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en visite au centre de dépistage du Crous de Bordeaux - Aquitaine

### En Gironde (33)

L'Espace Santé Étudiant de l'Université de Bordeaux en collaboration avec le CHU de Bordeaux, a installé au sein de ses locaux un espace éphémère de vaccination (équipé de deux lignes de vaccination) du 13 au 24 septembre, puis du 18 au 29 octobre.

Il permet de faciliter l'accès à la vaccination notamment des étudiants les plus fragiles (isolement social, promiscuité...) grâce à un travail de repérage et d'orientation qui sera mené entre l'ESE et le Crous.

### Dans les Pyrénées-Atlantiques (64)

Des actions ponctuelles de vaccination ont été et seront organisées sur le site universitaire de Pau : les 7 et 14 septembre et les 5 et 12 octobre, avec la mobilisation du centre de santé de l'UPPA, du centre de vaccination du Centre hospitalier de Pau, du Centre hospitalier des Pyrénées pour ouvrir 2 lignes de vaccination, dans une salle attenante au lieu d'inscription des étudiants.

S'agissant des opérations des 7 et 14 septembre, ce sont une centaine d'étudiants qui ont pu se faire vacciner. Un médecin spécialiste était présent pour répondre, notamment, aux questions d'étudiants étrangers sur la reconnaissance de certains vaccins.

Sur les sites d'Anglet et de Bayonne, la mise en place d'un système « coupe-file » dans deux centres de vaccination très proches des sites universitaires début septembre.

### En Vienne (86)

Ont eu/auront lieu :

- 2 journées de vaccination au CROUS de Poitiers les 27/07 et 24/08,
- 1 ligne de vaccination au Parc des Exposition début septembre et une soirée dédiée aux étudiants.
- un centre de vaccination a ouvert ses portes le 9 septembre dernier sur le Campus de Poitiers (bâtiment C5). Il est accessible aux étudiants tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30.

### En Haute-Vienne (87)

Au mois de juillet, il a été proposé aux étudiants restant à Limoges une vaccination assurée par la Croix rouge avec le service universitaire de santé, et en lien avec le Crous, qui a pu toucher environ 200 étudiants.

Le CHU, le service de santé universitaire et le Crous ont été mobilisés pour assurer la vaccination progressive des étudiants en fonction de leurs dates de rentrée selon les filières, notamment en proposant des plages réservées aux étudiants dans le centre de vaccination du CHU.

## c. Des mesures nouvelles pour la rentrée 2021

### Le gel des frais d'inscription

Face à la crise sanitaire, le Gouvernement a décidé de **geler les droits d'inscription** à l'université et de les maintenir au niveau de la rentrée précédente. Pour la deuxième année consécutive, les droits d'inscription sont gelés.

Ils s'élèvent à 170 euros pour la licence, 243 euros pour le master et 380 euros pour le doctorat. C'est l'État qui prend en charge le reste du coût réel de la scolarité des étudiants. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité des étudiants est de près de 10 000 euros par an, tous cycles confondus à l'université.

**10 000 €**

La dépense annuelle moyenne de l'État par étudiant à l'université

#### Droit d'inscription à l'université à la rentrée 2021

Licence	170 €
Master	243 €
Doctorat	380 €

### La revalorisation des bourses sur critères sociaux

Pour la troisième année consécutive, les bourses sur critères sociaux seront revalorisées en 2021. Cela représente une **augmentation de 3,3 %** sur trois ans. Afin de préserver le pouvoir d'achat des boursiers, il a été décidé de maintenir cette augmentation au-dessus du taux d'inflation annuel.

**1 %, c'est l'augmentation des bourses dispensées par les Crous en 2021.**

Les Crous mettent depuis 2018 les bourses en paiement avant le 5 du mois (à partir d'octobre) s'ajoute à cela le délai bancaire d'une dizaine de jours pour versement effectif sur le compte bancaire de l'étudiant. Pour tous les dossiers qui ont été complétés avant la fin du mois de juillet, les étudiants bénéficient d'un versement anticipé de leur premier mois de bourse dès la fin du mois d'août, afin de mieux préparer la rentrée.

#### Bourses sur critères sociaux - Montant annuel sur 10 mois

Échelon	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>0 bis</b>	1009	1009	1009	1020	1032	1042
<b>1</b>	1669	1669	1669	1687	1707	1724
<b>2</b>	2513	2513	2513	2541	2571	2597
<b>3</b>	3218	3218	3218	3253	3292	3325
<b>4</b>	3924	3924	3924	3967	4015	4055
<b>5</b>	4505	4505	4505	4555	4610	4656
<b>6</b>	4778	4778	4778	4831	4889	4938
<b>7</b>	5551	5551	5551	5612	5679	5736

## L'accès aux protections périodiques



Suite aux engagements pris par le Président de la République et par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, des distributeurs gratuits de protections périodiques ont été installés dans les résidences universitaires des Crous, dans certains espaces de restauration et dans de nombreuses universités et écoles de la région.

### Distributeurs installés

Académie de Bordeaux	31
Académie de Poitiers	29
Académie de Limoges	19
<b>Total RANA</b>	<b>79</b>



Frédérique Vidal échange avec les étudiants de l'« Association Fédérative des Étudiant.e.s Picto-Charentais.e.s de Poitiers » autour de leurs inquiétudes, des conditions d'enseignement et des mesures d'accompagnement social mises en place par le Gouvernement depuis le début de la crise sanitaire.



## d. Un accès facilité à l'information

### Les étudiants référents en résidences

Pendant l'année universitaire 2020-2021, 107 référents étudiants ont été créés dans les différentes résidences de la région académique afin de soutenir, d'accompagner et d'orienter les étudiants dans la crise sanitaire.

Cette mesure plébiscitée par les étudiants et les personnels est reconduite pour cette nouvelle année afin de développer et renforcer le lien social entre tous les résidents.

Étudiants référents	
Crous de Bordeaux	59
Crous de Poitiers	13
Crous de Limoges	35
<b>Total RANA</b>	<b>107</b>

### Les conférences régionales pour partager et construire des réponses

En collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur du territoire et les trois Crous, la région académique Nouvelle-Aquitaine a mis en place, dès le début de la crise sanitaire, des mesures d'accompagnement pédagogique, humain, psychologique et social des étudiants mais également de soutien financier. Un **comité de pilotage** se tient régulièrement pour assurer un suivi de la mise en œuvre des mesures liées à la précarité étudiante. Il est composé de la rectrice de région académique, du recteur délégué à l'ESRI, de représentants du conseil régional, des établissements universitaires et écoles, des Crous et de la commissaire à la lutte contre la pauvreté.

Ce comité de pilotage a permis d'identifier les thématiques à porter à l'ordre du jour des **conférences régionales de la vie étudiante** organisées de façon régulière, trois fois par an, par le rectorat. La dernière conférence étudiante, organisée le 10 juin dernier, a permis, outre le lancement de la plateforme de recensement des aides, d'échanger avec les élus étudiants sur les questions de santé mentale, d'échanger autour des questions d'insertion professionnelle en lien avec Pôle Emploi.

La prochaine conférence, qui se tiendra en novembre prochain, sera consacrée en particulier au thème du bien-être étudiant et aux synergies régionales favorisant un déploiement plus large des actions culturelles, scientifiques et sportives.





# La création d'une page d'information sur les aides à l'échelle de la région académique

La région académique Nouvelle-Aquitaine propose un espace d'information en ligne qui recense l'ensemble des aides apportés aux étudiants du territoire.

[www.ac-bordeaux.fr/mesaidsetudiantes](http://www.ac-bordeaux.fr/mesaidsetudiantes)

Les conférences sur la précarité étudiante, organisées par la région académique depuis 2020 et qui ont réuni les universités, les collectivités et les associations étudiantes, ont révélé un fort besoin d'informations sur les différents dispositifs existants, qui sont parfois méconnus d'une partie des étudiants. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un **espace en ligne qui recenserait, en un lieu unique, les actions de lutte contre la précarité** à l'échelle de la région académique.

Cet espace en ligne a été conçu de manière à répondre au mieux aux besoins des étudiants et à favoriser ainsi plus de lisibilité des aides dont ils peuvent bénéficier. Il recense et décrit



chaque action en renvoyant vers le site partenaire correspondant, avec la possibilité d'affiner les recherches d'information par région académique, par académie, par établissement et par thématique (aides alimentaires et produits de première nécessité, aides sociales, aides psychologiques, aides informatiques et numériques, tutorat, stages et emploi ainsi que tests et vaccination).

Sont actuellement recensées dans cet espace **plus de 150 actions** parmi lesquelles le repas à 1 €, les aides financières, la gratuité des TER, les consultations avec des professionnels de la santé, le don de matériel informatique, les distributeurs de protections périodiques, l'insertion professionnelle, 1jeune1solution... Cet espace illustre une nouvelle fois l'action de la région académique et de l'ensemble de ses partenaires pour lutter contre la précarité des étudiants et en faveur de leur bien-être et de leur insertion dans le monde du travail, à l'échelle du territoire.



## Des élections au Crous 100 % dématérialisées

Tous les deux ans, les étudiants peuvent faire entendre leur voix au travers de l'élection des représentants étudiants aux Crous.



Cette année le vote sera 100 % dématérialisé et se tiendra du **6 au 10 décembre**. Le pilotage des opérations électorales est désormais confié à la rectrice de région académique en collaboration forte avec les 3 Crous de Bordeaux-Aquitaine, Poitiers et de Limoges.

Membres du conseil d'administration du Crous, les **représentants étudiants** pourront ainsi participer aux décisions et défendre les intérêts des étudiants. Et cela, au même titre que les autres membres du conseil d'administration (représentants de l'État, des collectivités locales, de l'enseignement supérieur, du personnel du Crous...).

Au niveau national, ces étudiants élus voteront à leur tour pour des représentants du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) dont les missions sont similaires.

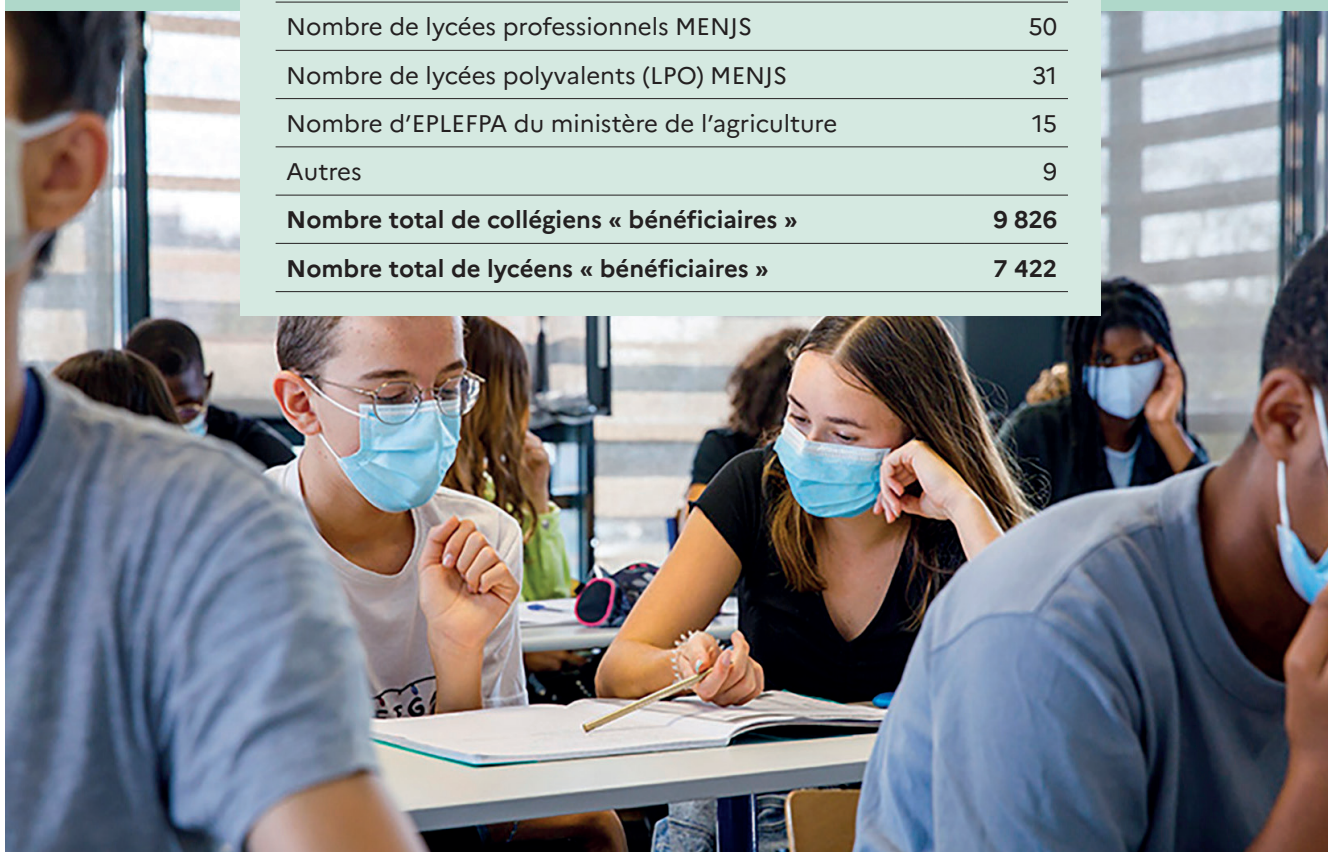


**MIEUX ORIENTER VERS  
L'ENSEIGNEMENT ET  
AMÉLIORER LES CONDITION  
DE RÉUSSITE ET D'INSERTION  
PROFESSIONNELLE DES  
ÉTUDIANTS**



## 75 cordées de la réussite

<b>Nombre total de têtes de cordées en Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>60</b>
Lycées à STS MENJS-MESRI	27
IUT	5
Universités	6
Lycées à CPGE MENJS-MESRI	10
IEP	1
Écoles de la fonction publique	2
Écoles de commerce	2
Écoles d'ingénieurs MESRI	2
Grandes écoles du ministère de l'agriculture	1
Grandes écoles du ministère de la culture	2
Institut de formation en soins infirmiers	1
École d'avocats	1
<b>Nombre total de cordées dans la région académique</b>	<b>75</b>
<b>Nombre total de collèges « encordés »</b>	<b>252</b>
dont collèges en REP+	10
dont collèges en REP	41
dont collèges en cité éducatives	11
dont collèges ruraux ou isolés	157
<b>Nombre total de lycées « encordés »</b>	<b>177</b>
Nombre de lycées généraux et technologiques MENJS	79
Nombre de lycées professionnels MENJS	50
Nombre de lycées polyvalents (LPO) MENJS	31
Nombre d'EPLEFPA du ministère de l'agriculture	15
Autres	9
<b>Nombre total de collégiens « bénéficiaires »</b>	<b>9 826</b>
<b>Nombre total de lycéens « bénéficiaires »</b>	<b>7 422</b>



# Orientation : le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, deux projets d'ampleur ont été financés dans le cadre du PIA.

## Le projet ACCompagner vers les Études Supérieures (ACCES)

Le dispositif est conjointement porté par les universités de Bordeaux, Bordeaux Montaigne et de Pau et des Pays de l'Adour, la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec l'académie de Bordeaux.

Estimé à **16 M€**, ACCES est **lauréat de l'appel à projet « Territoire d'innovation pédagogique »** du 3<sup>e</sup> programme d'investissement d'avenir (PIA 3) et compte le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine. Il se déploie auprès de et avec **46 lycées ciblés de l'académie de Bordeaux**, pour une durée de 10 ans.

Les porteurs du projet, en cours depuis près de deux ans, se donnent l'ambition d'initier de nouvelles actions tout en poursuivant la réalisation des premières engagées.

### Perspectives sur l'année 2021-2022

- Utilisation de **robots de télé-présence** pour amener les lycéens de sites distants à s'immerger dans des formations supérieures
- **Découverte de métiers** en participant à un jeu sérieux ou des ateliers-théâtre
- **Organisation d'événements en lycée** pour dé-gener les choix d'orientation ou encore permettre l'incarnation de parcours et métiers via le témoignage d'anciens lycéens.

Le projet ACCES repose sur un **processus d'expérimentations locales**, testant des méthodes et des outils variés, physiques et numériques répondant aux usages et besoins des lycéens. Une évaluation de ses impacts (suivi de cohorte, recherche-action...) accompagne sa construction.

## Le projet à la CrOisée Des pArcours (CODA)

Porté par l'université de Poitiers, la projet CODA a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec ses partenaires : La Rochelle Université, le rectorat de Poitiers, le Crous, le GIP FCIP avec un budget de 3,1 M€.

Les premières actions concernant l'accompagnement des lycéens vers les études supérieures ont démarré au 1<sup>er</sup> septembre 2021 pour :

- **déconstruire** les idées reçues
- **découvrir** le monde professionnel
- **accompagner** dès la seconde
- **se projeter** dans la vie étudiante
- **s'approprier** la démarche Portfolio
- le **portail Web et Mobile**.

Actuellement, les recrutements sont réalisés et les prises de postes des chargés de mission en cours (entre septembre et novembre). Les équipes travaillent à la rédaction des cahiers des charges des différentes actions.

### Perspectives sur l'année 2021-2022

- Accompagnement de **10 lycées**
- **1 500 immersions**
- Réalisation de **10 capsules vidéos** (présentation de filières, de professionnels, des services des universités)
- **3 conférences** par le monde professionnel ou le monde universitaire
- **Public cible**, l'ensemble des lycéens des 10 lycées accompagnés au minimum et diffusion des capsules au niveau de l'académie.
- D'ici **2023**, accompagnement des **14 lycées pilotes** positionnés sur la carte : [http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/lycees-coda\\_607150#8/46.048/1.362](http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/lycees-coda_607150#8/46.048/1.362)



Photo : Adobe Stock

# La diversification des voix d'accès à l'enseignement supérieur et de la recherche

## Le Passeport pour Réussir et s'Orienter (PaRéO)

Le diplôme universitaire PaRéO est un dispositif national qui vise à offrir aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations **une année pour réfléchir, mûrir et affiner leur projet d'étude voire leur projet professionnel** en leur permettant de découvrir plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations post-bac telles que les STS, plusieurs environnements professionnels et de renforcer certaines connaissances et compétences.

### Cette formation est proposée à :

- l'Université Bordeaux Montaigne
- La Rochelle Université
- Excelia à La Rochelle.

**53 candidats** ont accepté une proposition dans le cadre de la procédure Parcoursup.

## Les campus connectés

**9 campus connectés, répartis en Nouvelle-Aquitaine, offrent un enseignement supérieur de proximité.**

Véritables tiers-lieux de l'enseignement supérieur, les campus connectés sont des lieux d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Ils permettent aux étudiants de **dépasser les difficultés de mobilité, de s'orienter vers des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et leur servir de tremplin pour la poursuite d'étude vers un site universitaire.**

Les campus connectés de la région académique Nouvelle-Aquitaine proposent un accompagnement pédagogique individuel et collectif à tous les étudiants inscrits dans une formation à distance (Licence, BTS, BUT...), favorisant ainsi la poursuite d'études et l'égalité des chances dans tous les territoires.

Labellisés par l'État et financés par le Plan d'investissements d'avenir, les campus connectés sont portés par une collectivité territoriale en partenariat avec les universités partenaires (Université de Bordeaux, Université de Limoges et La Rochelle Université) et en lien avec la région académique Nouvelle-Aquitaine.



Ce sont près de **70 étudiants** inscrits dans les campus connectés.

## b. La création de places en premier cycle

### Rappel de l'esprit de la loi Orientation et réussite des étudiants (ORE)

La loi ORE promulguée en mars 2018, vise entre autres choses à **réduire le taux d'échec en première année de licence** en permettant à chaque université de fixer des attendus favorisant l'information des étudiants et de leurs familles, contribuant à une meilleure cohérence du continuum éducatif et éclairant le processus de formation des vœux de la part des étudiants.

L'orientation disciplinaire est un premier pas pour aider chaque étudiant à trouver la formation qui convient à ses talents, aux connaissances et aux compétences qu'il a acquises, en l'aidant ainsi à formaliser et réaliser son projet d'étude. En prévoyant notamment des « **dispositifs d'accompagnement pédagogique** » et des « **parcours de formation personnalisés** » ainsi qu'une

**condition d'accès aux études supérieures nommée OUI/SI**, la loi ORE permet chaque année à un certain nombre de bacheliers n'ayant pas acquis les compétences et les connaissances correspondant à leurs vœux, ou souhaitant changer de filière disciplinaire après les études secondaires, ou plus simplement de se réorienter après une première année dans l'enseignement supérieur, de réussir leur parcours d'études et de mieux préparer ainsi leur insertion professionnelle. Face à l'échec qui touche un pourcentage trop important d'étudiants, notamment en première année de licence L1, les dispositifs mis en place par la loi ORE permettent de conjuguer poursuite des études, formation de qualité et égalité des chances.

### La création de places en premier cycle en Nouvelle-Aquitaine

Pour accompagner la mise en œuvre de la loi ORE, des moyens importants ont été mobilisés et attribués aux établissements. Parmi les différents volets de financement, l'augmentation des capacités des filières en tension est un objectif majeur pour favoriser la réussite du plus grand nombre d'étudiants et répondre à l'augmentation de la démographie étudiante. Au total, ce sont donc plus de **3 000 places créées** avec la loi ORE, correspondant à un financement en année pleine de **6 M€**, soit un financement cumulé depuis 2018 de **20,65 M€** pour l'ensemble des établissements.

#### Des capacités en 1<sup>re</sup> année de licence augmentées grâce au Plan de relance.

Pour les rentrées 2020-2021 et 2021-2022, en plus des moyens ORE, **527 places supplémentaires** ont été ouvertes dans les universités de Nouvelle-Aquitaine, pour faire face l'afflux des nouveaux bacheliers, en particulier dans les filières en tension.

Moyens ORE + Plan de relance	Plan de relance		Moyens ORE		Total	
	Places suppl.	Financement 2020-2022	Places suppl.	Financements annuels	Places suppl.	Financement annuels
Établissements						
Université de Bordeaux	261	571 200 €	858	1 386 620 €	1 119	1 957 820 €
Université de Bordeaux Montaigne	98	257 600 €	653	1 137 340 €	751	1 394 940 €
UPPA	12	23 467 €	507	1 035 205 €	519	1 058 672 €
Université de Limoges	91	239 200 €	544	1 363 900 €	635	1 603 100 €
Université de Poitiers	0	30 000 €	441	996 280 €	441	1 026 280 €
Université de La Rochelle	65	285 467 €	49	108 400 €	114	393 867 €
<b>RANA</b>	<b>527</b>	<b>1 406 934 €</b>	<b>3 042</b>	<b>6 027 745 €</b>	<b>3 579</b>	<b>7 434 679 €</b>

#### De plus, dans le cadre du plan de relance et du Ségur de la santé, ont été créées :

- **282 places** en formation initiale dans les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI).
- **233 places** en Sections de Technicien Supérieur (STS) pour la rentrée 2021.
- **110 places** en PaRéO pour la rentrée 2021.

## c. La poursuite d'études en Master

### La création de places en Master

Afin de permettre au plus grand nombre d'étudiants de poursuivre leurs études à l'issue de leur licence, la région académique de Nouvelle-Aquitaine s'est engagée, depuis plusieurs mois, dans un dialogue constructif avec les universités pour augmenter le nombre de places en master et optimiser les recrutements. C'est ainsi que près de **340 places supplémentaires en master ont été créées pour la prochaine rentrée.**

Universités	Capacité d'accueil en master	Filière	Dont places supplémentaires en master - rentrée 2021
Université de Bordeaux	4 449	DSPEG	42
		santé	5
		SH	9
		ST	12
		ISVV	5
		INSPE	48
		<b>Total</b>	<b>121</b>
Université de Bordeaux Montaigne	2 158	langues	30
		STC	9
		INSPE	19
		<b>Total</b>	<b>58</b>
UPPA	1 423	études européennes et int.	2
		humanités	5
		INSPE	26
		<b>Total</b>	<b>33</b>
Université de Limoges	1 580	FLSH	10
		FST-santé	9
		INSPE	10
		<b>Total</b>	<b>29</b>
Université de Poitiers	2 990	droit	18
		sciences	4
		lettres et langues	7
		sciences humaines	7
		IAE	4
		<b>Total</b>	<b>40</b>
La Rochelle Université	1 026	droit	15
		éco-aes	3
		FLSH	11
		FST	16
		INSPE	14
		<b>Total</b>	<b>59</b>
<b>RANA</b>	<b>13 626</b>		<b>340</b>



# Trouver mon Master

## Droit à réexamen à l'entrée en master

Parmi les actions menées par le ministère pour un enseignement supérieur toujours plus inclusif, de nouvelles dispositions réglementaires et des évolutions fonctionnelles du portail [Trouvermonmaster.gouv.fr](http://Trouvermonmaster.gouv.fr) facilitent cette année l'accès au 2<sup>e</sup> cycle de l'enseignement supérieur des étudiants en situation de handicap.

## Évolution du dispositif réglementaire

À l'issue du processus de concertation mené dans le cadre des travaux du comité inter-ministériel du handicap et du comité national de suivi de l'Université inclusive, le droit au réexamen des candidatures en première année de master a été ouvert au bénéfice des étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.

Ce droit, introduit par la loi de programmation de la recherche par analogie avec le droit à poursuite d'études institué par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (loi ORE), permet au recteur de région académique de procéder au réexamen des candidatures en première année de master des étudiants concernés. Ces étudiants se voient alors adresser au moins trois propositions de poursuite d'études tenant compte de leurs besoins particuliers, notamment en termes de transport et d'accessibilité.

Ils bénéficient d'un droit spécifique, l'inscription dans la formation qu'ils auront retenue après propositions d'admission du recteur de région académique, sans que l'accord des chefs d'établissements concernés soit nécessaire.

## La procédure de saisine du recteur académique améliorée

Les étudiants en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant ont la possibilité de le signaler au moment de la création de leur dossier de saisine. Le traitement des informations fournies par les étudiants s'opérant selon une seule et même procédure via le portail [Trouvermonmaster.gouv.fr](http://Trouvermonmaster.gouv.fr), les évolutions fonctionnelles mises en œuvre facilitent l'identification de ces dossiers afin de permettre aux services rectoraux de saisir les établissements d'enseignement supérieur, suivre les dossiers et tout mettre en œuvre pour favoriser la poursuite d'études.



© Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

## d. Des dispositifs aidant à l'insertion professionnelle

### La prolongation des aides au recrutement des apprentis

Dans le cadre du Plan « 1 jeune 1 solution », le gouvernement a mis en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis.

- L'aide s'élève à **8 000 € pour le recrutement d'un alternant** majeur, et ce jusqu'à 29 ans révolus, pour la 1<sup>re</sup> année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2021.
- L'aide concernant la **préparation à un diplôme** allant **jusqu'au master** (bac +5 - niveau 7 du Répertoire national des certifications professionnelles).

Conformément aux annonces du Premier ministre, l'aide a été prolongée de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 30 juin 2022.



Illustration : Freepik.com

### Les aides à destination des jeunes diplômés



Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a décidé de renforcer les aides à destination des jeunes diplômés, anciennement boursiers de l'enseignement supérieur. Réservée aux personnes de moins de 30 ans à la recherche d'un emploi, cette aide permet le versement d'une somme équivalente à la bourse précédemment perçue pendant 4 mois. Peut s'y ajouter une somme supplémentaire de 100 € pour les jeunes ne vivant pas chez leurs parents.

Versée par Pôle Emploi, la demande doit être réalisée directement sur le site <https://www.pole-emploi.fr>

### La plateforme « 1 jeune 1 solution »

Développée pour faciliter l'accès à l'information, tant pour les jeunes que pour les entreprises, la plateforme « 1 jeune 1 solution » est l'espace qui centralise à l'ensemble des aides à destination des jeunes pour les accompagner dans la poursuite de leurs études ou dans leur insertion ainsi que l'ensemble des aides à destination des employeurs qui souhaiteraient prendre part à l'accompagnement d'une génération marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>





# **UN INVESTISSEMENT SANS PRÉCÉDENT EN FAVEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**



## a. Le Plan de relance en Nouvelle-Aquitaine

### La rénovation thermique

Lors de la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), qui s'est tenue le 14 décembre 2020, le Gouvernement a sélectionné dans le cadre de France Relance 4 214 projets (pour 2,7 milliards d'euros) de rénovation énergétique de bâtiments de l'État. Ces bâtiments sont utilisés par les administrations de l'État ou par des opérateurs de l'Etat tels que par exemple les universités, les organismes de recherche ou les Crous.

#### En Nouvelle-Aquitaine,

**96 projets** des universités, des organismes de recherche et des Crous sélectionnés

près de **133 millions d'euros** (10,5 % de l'enveloppe nationale consacrée aux projets de l'enseignement supérieur, la recherche et la vie étudiante).

**Le Crous de Bordeaux-Aquitaine et l'Université de Bordeaux font notamment partie des 10 établissements les plus performants de l'appel à projets national.**

#### **82 M€ concernent des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche :**

Université de Bordeaux	(31 projets ; 51 M€)
Université de Bordeaux Montaigne	(2 projets ; 1,4 M€)
Université de Poitiers	(6 projets ; 5,5 M€)
Université de Limoges	(11 projets ; 8 M€)
Université de Pau et pays Adour	(9 projets ; 3,2 M€)
Ecole nationale des arts et métiers	(4 projets ; 0,05 M€)
Bordeaux sciences agro	(2 projets ; 5,6 M€)
École nationale d'architecture et du paysage de Bordeaux	(2 projets ; 2,1 M€)
INSERM	(2 projets ; 2 M€)
CNRS	(3 projets ; 1,8 M€)
INRAE	(10 projets ; 1,3 M€)

#### **50 M€ concernent des résidences étudiantes (40 M€) et des restaurants universitaires (10 M€) :**

Crous de Bordeaux Aquitaine	(8 projets ; 44 M€)
Crous de Poitiers	(6 projets ; 6 M€)

#### **Chaque projet a été sélectionné au regard de deux critères essentiels :**

- sa performance énergétique et carbone, rapportée aux coûts d'investissement. Dans les enjeux de transition énergétique, le secteur du bâtiment joue un rôle primordial. Ces projets contribueront à l'atteinte des seuils de réduction des consommations d'énergie imposés par le décret « tertiaire » (réduction de 40 % avant 2030, 50 % avant 2040 et 60 % avant 2050) ;
- sa capacité à être très rapidement réalisé pour favoriser la relance des économies locales et du secteur du bâtiment. Les marchés de travaux devront tous être notifiés avant fin 2021 et les travaux devront être achevés avant fin 2023.

#### **Les travaux visent essentiellement à améliorer :**

- l'isolation des bâtiments (notamment des parois extérieures, toits terrasse et plancher bas sur locaux non chauffés), la performance et le confort thermiques et acoustiques des bâtiments (remplacement des fenêtres et panneaux vitrés pour des modèles plus performants à faible émissivité) ;
- les systèmes de chauffage et de ventilation (amélioration de la gestion centralisée des équipements pour optimiser leur fonctionnement) ;
- l'autonomie énergétique des bâtiments, notamment du point de vue des énergies renouvelables (par exemple : mise en place de pompes à chaleur, panneaux solaires photovoltaïques, géothermie, recours à la biomasse) ;
- le confort d'été en recourant à des dispositifs passifs ;
- la performance et le confort visuel en remplaçant des luminaires classiques par des luminaires LED ;
- ainsi que des travaux de mise en accessibilité « tous handicaps ».

### Tout en générant une économie de plus 15 millions de kWhEF/an, ils apporteront :

- une amélioration du confort d'été et d'hiver et de la qualité d'usages de bâtiments accueillant au quotidien **70 000 étudiants** et **6 000 personnels** enseignants, chercheurs et administratifs ;
- un soutien significatif aux logements étudiants (**200 studios** étudiants neufs et **700 chambres** étudiantes rénovées) et à la restauration étudiante (**5 restaurants universitaires** rénovés) ;
- un effet de levier pour le développement de l'offre et des compétences des entreprises dans le domaine de la rénovation thermique.

### Au 31 août 2021, les projets sont très bien avancés :

- les **60 projets (53 M€)** les plus "simples" (les moins coûteux et/ou ceux qui ne nécessitent pas d'études trop longues) ont vu leurs principaux marchés de travaux notifiés ;
- les **12 projets** recourant à un marché de travaux sur performance ou un marché de conception-réalisation (**40 M€** en cumul) sont soit déjà notifiés aux entreprises soit sur le point d'être notifiés ;
- **18 projets** (pour environ **25 M€**) sont en phase « d'appel d'offres travaux » ;
- **6 projets (15 M€)** verront leurs appels d'offres lancés en octobre 2021 au plus tard.

### Bordeaux métropole (projet 3772) : réhabilitation du bâtiment F (126 logements) de la résidence étudiante V3



#### Objectifs

- Améliorations énergétiques et d'accessibilité d'un bâtiment construit dans les années 60
- Amélioration des conditions d'hébergement des étudiants (chambres équipées de sanitaires et de douches individuelles et maîtrise des charges à payer grâce aux économies d'énergie)

**Maître d'ouvrage :** Crous de Bordeaux-Aquitaine

**Coût du projet :** 4,68 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques prévisionnels :**  
500 000 kWhEf/an (125 kWhEf/an/m<sup>2</sup>)

**Avancement au 31/08/2021 :** les travaux ont débuté en janvier 2021 et devraient s'achever au printemps 2022.

#### Liens internet du rectorat et des établissements :

<https://www.ac-bordeaux.fr/france-relance-plan-de-renovation-energetique-des-batiments-de-l-etat-123236>

<https://www.crous-bordeaux.fr/le-crous/france-relance/>

<https://www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-l-universite/Plan-France-Relance-une-dotations-importante-pour-la-renovation-energetique-des-batiments>

<https://www.u-bordeaux.fr/Actualites/De-l-universite/Des-panneaux-photovoltaiques-sur-le-batiment-A33>

<https://www.crous-poitiers.fr/crous/france-relance/>

<https://organisation.univ-pau.fr/fr/decouvrir-l-uppa/france-relance-renovation-energetique.html?search-keywords=relance#N10032>

[https://www.univ-poitiers.fr/plan-de-relance-6-projets-de-luniversite-de-poitiers-retenus/?\\_sf\\_s=relance](https://www.univ-poitiers.fr/plan-de-relance-6-projets-de-luniversite-de-poitiers-retenus/?_sf_s=relance)

## La Rochelle (projet FR 3779) : réhabilitation thermique du restaurant universitaire République



### Objectifs

- Isolation de la toiture-terrasse
- Installation de panneaux photovoltaïques

**Maître d'ouvrage :** Crous de Poitiers

**Coût du projet :** 0,63 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques prévisionnels :**  
30 000 kWhEf/an (20 kWhEf/an/m<sup>2</sup>)

**Avancement au 31/08/2021 :** travaux en cours.

## Talence (projet 3822) : rénovation énergétique des bâtiments du STAPS à Talence

### Objectifs

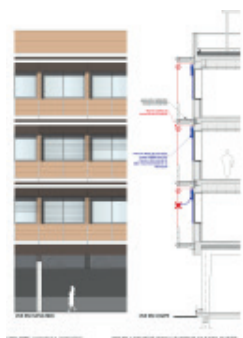
- Réfection et isolation de la toiture-terrasse
- Isolation extérieure et remplacement des menuiseries extérieures
- Installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation
- Installation de protections solaires passives
- Modernisation des installation de ventilation

**Maître d'ouvrage :** Université de Bordeaux

**Coût Projet :** 4,48 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques :**  
250 000 kWhEf/an (60 kWhEf/an/m<sup>2</sup>)

**Avancement :** les travaux ont débuté en janvier 2021 et devraient s'achever au printemps 2022.



## Pau (projet 3885) : réhabilitation énergétique du bâtiment B du collège STEE

### Objectifs

- Remplacement des menuiseries extérieures
- Installation de brise-soleils orientables sur la façade ouest
- Récupération d'énergie fatale des salles de TP Chimie

**Maître d'ouvrage :** Université de Pau et des Pays de l'Adour

**Coût du projet :**  
0,5 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques prévisionnels :**  
150 000 kWhEf/an (20 kWhEf/an/m<sup>2</sup>)

**Avancement au 31/08/2021 :**  
les marchés de travaux seront notifiés en septembre 2021 (pour une réalisation des travaux en novembre-décembre 2021).



## Bordeaux métropole (projet 3816) : déploiement de centrales photovoltaïques sur des bâtiments des campus universitaires bordelais (Peixotto, Bordes et Haut Carré)



### Objectifs

- Rénovation et isolation de toitures-terrasses
- Déploiement de centrales photovoltaïques
- Bâtiments B16 B5 B4 B6 A31a A31b A39 A9a A9b C6 B12.

**Maître d'ouvrage :** Université de Bordeaux

**Coût du projet :** 4,65 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques prévisionnels :**  
plus de 2 000 000 kWhEf/an (115 kWhEf/an/m<sup>2</sup>).

**Avancement au 31/08/2021 :** les marchés de travaux (accords cadres) sont en cours de notification. Certains travaux ont commencé.

## Brive (projet 3861) : rénovation énergétique de 2 bâtiments sur le campus

### Objectifs

- Isolation extérieure
- Remplacement menuiseries extérieures
- Remplacement des éclairages intérieurs par des LED

**Maître d'ouvrage :** Université de Limoges

**Coût Projet :** 2,1 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques prévisionnels :**  
120 000 kWhEf/an (35 kWhEf/an/m<sup>2</sup>)

**Avancement au 31/08/2021 :** l'appel d'offres « travaux » sera lancé fin septembre 2021.

## Poitiers (projet 3873) : rénovation thermique du bâtiment C11 (IUT physique)



### Objectifs

- Isolation des façades par l'extérieur des façades
- Remplacement du système de chauffage, de la ventilation et de l'éclairage

**Maître d'ouvrage :** Université de Poitiers

**Coût Projet :** 1,26 M€ financés par l'État

**Gains énergétiques prévisionnels :**  
40 000 kWhEf/an (60 kWhEf/an/m<sup>2</sup>)

**Avancement au 31/08/2021 :** les travaux sont en cours de finalisation.



# La mesure de préservation des emplois de R&D dans le cadre de France Relance

Dans le cadre de France Relance, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) porte une mesure importante de soutien à l'emploi de R&D qui s'appuie sur une collaboration recherche entre laboratoires académiques et entreprises. Cette mesure englobe une série d'actions visant à faire face :

- à la **montée forte** d'un chômage conjoncturel et à l'**incapacité** des jeunes diplômés à trouver un emploi rapidement ;
- au **sous-investissement** anticipé en R&D de la part des entreprises du fait de la crise actuelle, fragilisant leur compétitivité à venir.

Cette mesure intitulée « Préservation de l'emploi de R&D » vise à maintenir en emploi le personnel de R&D des entreprises et à mettre à disposition des entreprises de jeunes diplômés et docteurs.

Ainsi, dans le cadre d'un contrat de recherche collaborative entre une entreprise et une structure à but non-lucratif ayant une activité de recherche, l'État prendra en charge la rémunération des personnels de R&D engagés dans cette collaboration, à des hauteurs différentes selon les actions :

- **80 %** pour les salariés de l'entreprise partiellement affectés dans le cadre de la collaboration au sein de la structure de recherche ;
- **50 %** pour les salariés de l'entreprise s'engageant dans une formation doctorale ;
- **80 %** pour les jeunes diplômés de niveau master embauchés par la structure de recherche et partiellement affectés dans l'entreprise ;
- **80 %** pour les jeunes docteurs embauchés par la structure de recherche et partiellement affectés dans l'entreprise.

L'objectif du MESRI est de préserver plus de **2 000 emplois** en 2021 et 2022. L'enveloppe globale nationale s'élève à **300 M€** sur la durée du plan France Relance, dont **128 M€** au titre de l'année 2021.

## Une déclinaison en 4 actions

Cette mesure s'adresse aux entreprises de tous secteurs d'activité, de toutes tailles, créées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et disposant des capacités internes à mener des activités de R&D ; les actions 3 et 4 étant réservées prioritairement aux start-ups et aux PME. Pour bénéficier de cette mesure, l'entreprise signe un contrat de recherche collaborative avec la structure de recherche d'origine ou d'accueil du salarié.

## 8 établissements de la région académique Nouvelle-Aquitaine sont concernés :

- Université de Bordeaux,
- La Rochelle Université,
- Université de Limoges,
- Université de Pau et Pays de l'Adour,
- Université de Poitiers,
- Bordeaux INP,
- ESTIA
- ISAE ENSMA.

**155** emplois sur l'ensemble des 4 actions

**21 M€** de financement prévisionnel global pour 2021-2022

**3,751 M€** : une première enveloppe financière libérée aux établissements néo-aquitains à la fin du premier semestre 2021 grâce aux signatures de la convention bénéficiaire entre chacun des 8 établissements et l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

À cela viennent s'ajouter les montants alloués aux laboratoires néo-aquitains des organismes de recherche dont les dotations restent globalisées à l'échelle nationale.

Une trentaine de contrats de collaborations de recherche ont été engagés entre les universités, les organismes de recherche néo-aquitains et des entreprises dans cette phase de démarrage.

Les sociétés Cordouan Technologies, Eurovia Image Guided Therapy, Nurea, VMPS Corporation, Altanoveo, Safran Helicopter, Inoveos, Suez Eau France font partie des premières entreprises à bénéficier de cette mesure.

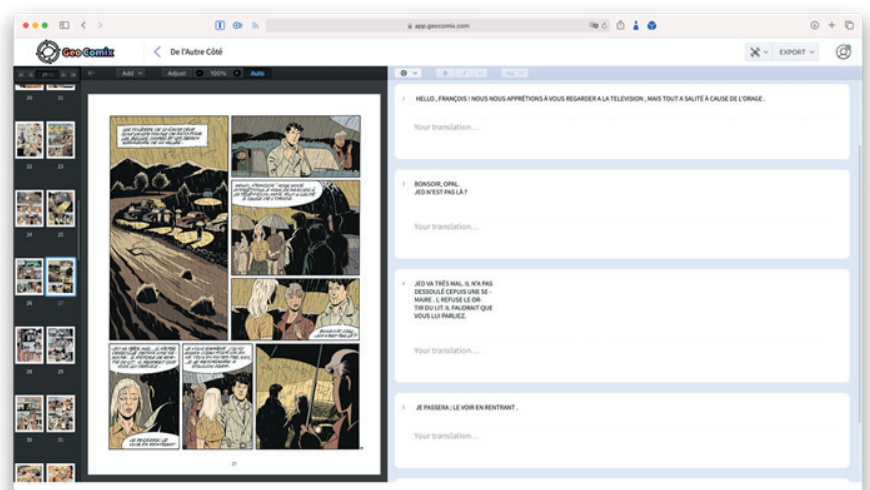


## Actialuna – La Rochelle Université, un des premiers contrats de recherche collaborative bénéficiaire de la mesure de sauvegarde R&D

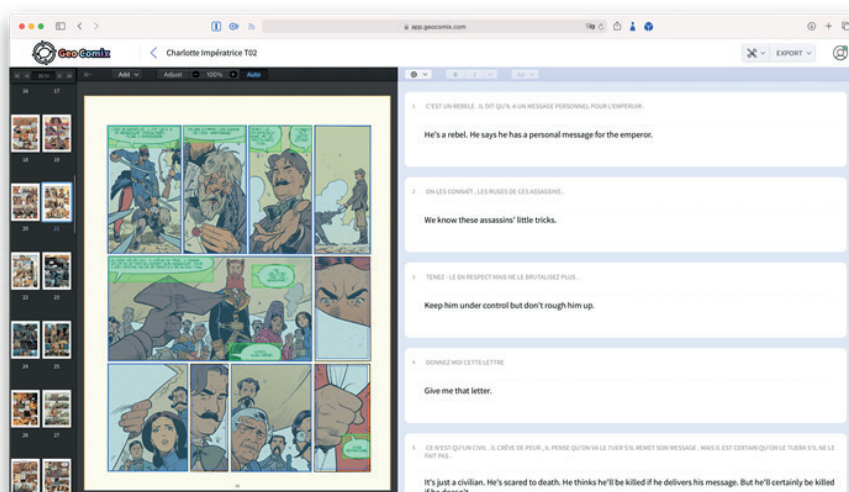
Les industries culturelles et créatives sont impactées par la transformation numérique qui change profondément la manière dont nous accédons à l'information. C'est particulièrement vrai pour le secteur de l'édition et notamment de l'édition de bandes dessinées. L'impact se fait autant dans les **processus de production et de création** des éditeurs que par **l'arrivée de la BD numérique**, qui bouleverse les formes traditionnelles de la narration visuelle.

Dans ce contexte, la société Actialuna (située à La Rochelle) et le laboratoire L3I de LRUUniv collaborent étroitement depuis 2015 pour **développer des outils et des services innovants pour l'exploitation et la valorisation de la BD papier et numérique**. Cette collaboration a été initiée en s'appuyant sur le projet e-BDthèque, lancé en 2011 par le L3I pour valoriser des corpus de BD numérisées, et sur la technologie multiplateforme de distribution et de lecture de BD numériques développée par Actialuna. Elle s'est poursuivie dans le cadre du PIA et d'un LabCom ANR.

À travers le projet d'une durée de 24 mois, soutenu par la mesure R&D du Plan de relance, l'objectif est double. D'une part, il s'agit de **poursuivre les travaux de R&D pour permettre le passage à l'échelle** des traitements innovants développés par le L3I. D'autre part, il s'agit d'**accélérer le transfert des technologies** du L3I vers Actialuna. L'enjeu est la commercialisation et la diffusion d'une nouvelle solution SaaS, « Geo Comix », intégrant notamment **un outil de traduction de BD assistée par ordinateur et basé sur l'IA Geo**, afin de mieux positionner Actialuna face à ses concurrents internationaux et en particulier asiatiques.



De l'autre côté de la frontière : © 2020 – DARGAUD BENELUX (Dargaud-Lombard s.a.) – BERTHET & FROMENTAL



Charlotte impératrice tome 2 : © 2020 – DARGAUD – NURY & BONHOMME  
Traduction vers l'anglais réalisé dans Geo Comix en partenariat avec Europe Comics, Média-Participation

## b. Focus : 600 logements étudiants construits par an en Nouvelle-Aquitaine

Le Contrat Plan Région-État (CPER) Nouvelle-Aquitaine 2015-2020 a permis notamment d'améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants. En effet, l'attractivité nationale et internationale des campus et la réussite des étudiants impliquent un environnement de qualité disposant, entre autres, de lieux de vie associative, sportive et culturelle et une offre appropriée de services : logement, restauration.

Le Livre blanc du logement des jeunes et des étudiants, élaboré par le conseil régional en 2018 et l'étude réalisée en 2019 par l'Observatoire régional du logement étudiant (OLENA) dressent un constat préoccupant : si les précédents CPER 2007-2013 et 2015-2020 ont en effet permis de **rénover 3 300 places d'hébergement** dédiées aux étudiants et d'en **créer 2 500 autres**, le ratio « nombre de places d'hébergement conventionnés dédiés aux étudiants rapporté au nombre d'étudiants », qui atteint 9 %, demeure insuffisant en raison de la hausse soutenue du nombre d'étudiants (+10 % sur la période 2017-2027 soit + 23 000 étudiants, dont 18 000 sur la seule métropole bordelaise). S'y ajoute en particulier sur la métropole bordelaise une tension accrue sur l'offre locative privée sous l'effet du phénomène de la location touristique et des plateformes de réservation digitales.

### Attente texte



L'ambition conjointe de l'État et du conseil régional est d'atteindre sur l'indicateur précédent un **ratio de 12 %** à l'horizon 2030, ce qui nécessite de produire plus de **5 000 places d'hébergement**, qui s'ajoutent **au millier** de places déjà créées. Les acteurs institutionnels (État, région, collectivités locales concernées) et les acteurs du logement (Crous et bailleurs sociaux) se sont organisés pour relever ce défi. L'essentiel de ces nouveaux hébergements étudiants (environ **4 000 places**), devra être construit sur la métropole bordelaise.

### Le CPER 2021-2027 participera au soutien de ce nécessaire investissement au travers :

- d'**opérations** portées par les **Crous** et/ou les **universités**, avec des engagements des acteurs à préciser,
- d'opérations qui seront réalisées par des **bailleurs sociaux**,
- des **rénovations de cités universitaires**,
- d'opérations de **modernisation d'équipements de restauration** estudiantine et d'**aménagement de lieux de vie** de campus.

## c. Quelques réalisations du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en Nouvelle-Aquitaine



### IdEx à l'Université de Bordeaux

Après sa création en 2014 et depuis sa confirmation comme initiative d'excellence IdEx en 2016, l'Université de Bordeaux poursuit sa trajectoire de transformation vers une université multidisciplinaire de recherche rayonnant au plan européen et international. Cette volonté de transformation s'appuie sur une actualisation du plan stratégique pour l'horizon 2030, afin d'organiser une action à la hauteur des enjeux qu'elle souhaite relever.

#### L'Université de Bordeaux avec l'IdEx Bordeaux promeut ainsi une nouvelle vision du rôle de l'université autour d'un projet stratégique visant à :

- **faire profiter notre société** des acquis scientifiques et de l'exploitation des résultats de la recherche qui en est faite ;
- **penser l'économie de demain**, en favorisant l'entrepreneuriat, les nouveaux modes de travail, l'innovation, la compétitivité et la formation au long de la vie ;
- **accompagner une grande agglomération** dans son souhait de **devenir une euro-région**, en contribuant au développement économique et démographique de la façade atlantique ;
- **accélérer l'essor de l'université**, en plaçant la science au cœur de ses défis et de ses projets.

**23 M€ de financement de l'État en 2021**



Illustration : Freepik.com



### I-Site E2S à l'UPPA

Le projet E2S (Energy Environment Solutions - solutions pour l'énergie et l'environnement), porté par un consortium mené par l'UPPA, labellisé par le Gouvernement le 24 février 2017, dans le cadre de l'Appel à Projets IdEx- I-Site – 2<sup>e</sup> vague du PIA 2, embrasse les nouvelles problématiques liées à la transition énergétique, aux géo-ressources, aux milieux aquatiques et aux effets sur l'environnement des changements naturels et anthropogéniques et bénéficie de **6 M€/an** de financement de l'État.

Depuis l'obtention en 2017 de l'I-Site, l'UPPA a été retenue dans le cadre d'un **projet d'Université européenne UNITA** (coordination : Université de Turin) rapprochant 6 universités situées dans des régions pour partie rurales, montagneuses, transfrontalières et qui parlent toutes une langue romane. Le champ d'actions dans le cadre d'UNITA, dont le consortium est porté par l'UPPA, est fortement orienté vers la formation et le domaine des Sciences Humaines et Sociales.

De plus, il faut souligner que la trajectoire de l'UPPA engagée par l'I-Site E2S est confortée par de **nouveaux succès de l'UPPA aux appels à projet du PIA comme GREEN (SFRI), SPACE & Hype 13 (NCU)**.

Ainsi, l'ambition de rassembler, à horizon de dix ans, 1 500 acteurs de la recherche publique, de la recherche privée et de l'innovation du territoire (Pau, Tarbes, Côte Basque, Mont-de-Marsan) est en bonne voie de réalisation. Ces résultats montrent la réelle montée en puissance des collaborations pluridisciplinaires au service du développement socio-économique, avec un impact territorial notoire.

La prochaine étape du processus de confirmation de l'I-Site E2S (fin du probatoire de 4 ans) est l'évaluation en octobre 2021, avec une décision du jury international attendue pour janvier 2022.

# d. Les acteurs de la recherche en Nouvelle-Aquitaine au service de l'innovation



## La Société d'Accélération et de Transfert de Technologie « Aquitaine Science Transfert » (SATT AST) sur l'académie de Bordeaux

Créée en 2012, la SATT AST est la filiale de valorisation de l'Université de Bordeaux, du CNRS, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, de Bordeaux INP ainsi que de l'Inserm. Elle assure également les activités de transfert de technologie et d'accompagnement à la création d'entreprise issue ou adossée à la recherche publique du CHU de Bordeaux, de l'Université Bordeaux Montaigne, de Bordeaux Sciences Agro, de l'IEP de Bordeaux et de l'ESTIA à Bidart. Le périmètre de la SATT AST représente 83 % de la recherche publique du territoire aquitain. Avec une équipe de 50 personnes, Aquitaine Science Transfert est ainsi dotée d'une capacité d'investissement pour accompagner la maturation technico-économique des résultats de recherche et protéger la propriété intellectuelle y afférant. Elle réalise aussi toute la contractualisation de la recherche partenariale de l'Université de Bordeaux et de Bordeaux INP.

Malgré la crise sanitaire qui a frappé en 2020, la SATT AST a su maintenir une belle dynamique.

- **15** nouveaux projets de maturation ont bénéficié d'un financement à hauteur de près de **3 M€** ;
- **33** nouvelles demandes de brevets ont été déposées ;
- **11** logiciels ont fait l'objet d'une protection ;
- Pour entretenir le portefeuille des **424** titres de propriété intellectuelle des établissements, la SATT AST a engagé un budget de **1,3 M€** ;
- **12** nouvelles licences ont été signées avec des entreprises partenaires, avec 2 prises de parts dans 2 start-ups : inHEART, issue de l'IHU Liryc dont la maturation a été effectuée par l'IHU lui-même et Corlieve Therapeutics. Les revenus issus de l'exploitation des projets par les entreprises continuent à progresser et atteignent **3,6 M€** ;
- **429** nouveaux contrats de recherche partenariale pour un flux d'activité de recherche de plus de **8 M€** pour les laboratoires ont été mis en place.

### L'année 2020-2021 a aussi été marquée par le déploiement de 2 nouvelles activités :

- l'incubateur Chrysalink, soutenu par le programme SIA (SATT-Incubateur-Accélérateur) du PIA 3 et la région Nouvelle-Aquitaine : 7 nouveaux incubés dont Emmanuel Cuny avec son projet Rebrain qui vient d'être lauréat du concours national d'innovation « Ilab » du MESRI en juillet 2021, un an après son entrée en incubation ;
- l'activité pour La Rochelle Université soutenue par le volet valorisation expérimentation du PIA 1 : suite à l'appel à projet FAST TRACK qui a rencontré un franc succès auprès des laboratoires, 3 projets de maturation ont reçu l'avis favorable du comité d'investissement de la SATT AST et ont pu démarrer en septembre avec la reprise des activités dans les laboratoires.

### Ses enjeux

- Poursuivre son déploiement pour accompagner un plus grand nombre de chercheurs dans leurs activités de valorisation via notamment le déploiement de la communauté « Ambassadeur de la valorisation » pour que les chercheurs puissent partager et diffuser leurs bonnes pratiques ;
- Renforcer sa compréhension des besoins du marché en allant à la rencontre des entreprises et construire avec elle des projets de maturation en phase avec leur cahier des charges ;
- Poursuivre son implication dans les différentes politiques sur l'innovation, telles que le plan DeepTech, les filières dirigées du PIA4 ou encore les stratégies de la région Nouvelle-Aquitaine.



Illustration : Vecteezy.com

## L'agence Aliénor Transfert sur les académies de Limoges et de Poitiers

Créée officiellement en octobre 2019 par six établissements du nord de la Nouvelle-Aquitaine (l'Université de Limoges, l'Université de Poitiers, l'ISAE-ENSMA, le CNRS, la COMUE Léonard de Vinci et la Technopôle Grand Poitiers), l'Agence « Aliénor Transfert » est un **dispositif alternatif** suite à la décision de l'État, en 2018, **d'arrêter la SATT Grand Centre**. « Aliénor Transfert » vise ainsi à **renforcer le transfert des inventions issues des laboratoires de recherche publique vers l'innovation socio-économique des entreprises** et repose sur la mise en synergie de structures existantes : l'Agence de Valorisation de la Recherche de l'Université de Limoges (AVRUL), le Service Partenariat et Valorisation de la Recherche (SPVR) commun à l'Université de Poitiers, l'ISAE ENSMA, le CNRS et la Technopole Grand Poitiers (TGP).



### Ses activités sont centrées sur :

- la détection des résultats de la recherche à fort potentiel de transfert,
- l'investissement dans la maturation de projets ambitieux issus des laboratoires afin de sécuriser et accélérer leur transfert,
- la gestion de la propriété intellectuelle,
- le renforcement de l'incubation et la création de start-ups « DeepTech » ainsi que la signature d'accords de licence.

Aliénor Transfert, expérimentation du Fonds National de Valorisation du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), bénéficie d'un soutien initial de **1 M€ de l'État**. Le conseil régional s'est associé à cette démarche et accompagne aussi financièrement la maturation de projets ambitieux.

Le bilan réalisé après 15 mois de fonctionnement est positif. L'ensemble des processus a été opérationnalisé pour investir dans des projets et les transférer. La synergie entre les deux écosystèmes s'est renforcée de manière continue (retour d'expérience, mutualisation d'actions, etc.). Cela se traduit aujourd'hui par plus de **70 projets détectés par an dont 15 projets en cours de maturation**. L'ensemble de ces éléments traduit une trajectoire prometteuse pour Aliénor Transfert qui opère dans les départements d'implantation des universités de Limoges et Poitiers en interaction avec les écosystèmes territoriaux d'innovation.

# L'exemple de Corlieve Therapeutics, une start-up rachetée par la biotech uniQure : un transfert réussi de la recherche publique française

L'approche thérapeutique inventée par Christophe Mulle (Institut Interdisciplinaire des Neurosciences - IINS, CNRS / Université de Bordeaux) et Valérie Crépel (Institut de Neurobiologie de la Méditerranée - INMED, INSERM / Aix-Marseille université) part d'un besoin médical avéré : le traitement de l'épilepsie du lobe temporal (ELT) pour les malades réfractaires aux traitements connus. L'ELT affecte environ 1,3 millions de personnes aux États-Unis et en Europe, dont environ 800 000 patients réfractaires aux traitements connus.

La solution proposée par les chercheurs repose sur une **thérapie génique comme alternative à la chirurgie et ses inconvénients.**

La collaboration scientifique des deux équipes de très haut niveau à Bordeaux et Marseille se traduit en 2012 par une demande de brevet, avec INSERM Transfert, filiale privée de l'Inserm, spécialisée dans le transfert de technologies en sciences de la vie.

La rencontre avec Kurma Partners, société de capital-risque deeptech spécialiste de la santé et des biotechnologies, avec les équipes de Bordeaux et de Marseille fait que les deux offices de transfert de technologie Inserm Transfert et la SATT Aquitaine Science Transfert mettent en place en 2015 une stratégie de valorisation et investissent dans la maturation d'une preuve de concept.

Le déploiement de cette stratégie démarre en premier lieu par une action de pré-maturation financée à hauteur de **60 K€** par le Conseil de gestion de l'Initiative d'Excellence de l'Université de Bordeaux. Dès 2016, un programme de maturation de 24 mois est lancé par la SATT AST avec un investissement à la clé de **308 K€**. Les résultats de cette phase de maturation conduisent à un rapprochement, en 2017, avec la société REGENXBIO, spécialiste des vecteurs de thérapie génique, qui amène la création, en novembre 2019, de la société Corlieve Therapeutics par Richard Porter, Christophe Mulle et Valérie Crépel.

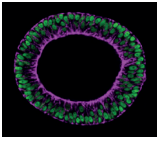
Après la signature de la licence d'exploitation de la technologie entre la SATT Aquitaine, Inserm Transfert et Corlieve Therapeutics, la SATT AST entre au **capital de Corlieve** (portant les actions



pour le compte des copropriétaires académiques et d'Inserm Transfert). Les développements très prometteurs réalisés par la jeune start-up Corlieve Therapeutics conduisent au rachat par la société biotech néerlandaise uniQure pour un montant de **250 M€**.

L'histoire de la deeptech Corlieve Therapeutics est la rencontre entre des chercheurs de pointe, un investisseur impliqué très tôt et un entrepreneur de haut niveau, et démontre que l'union de deux offices de transfert a permis une valorisation et un transfert de technologie gagnant. C'est au final 9 années, temps nécessaire pour que la recherche aboutisse à un transfert réussi vers une entreprise biotech.

# L'exemple de Treefrog Therapeutics, une start-up bordelaise issue de la recherche publique



Avec la maîtrise des thérapies cellulaires, une promesse se dessine : celle de soigner les organes en remplaçant les cellules qui ne fonctionnent plus. Un seul problème subsiste, personne ne sait produire de cellules en quantité suffisante.

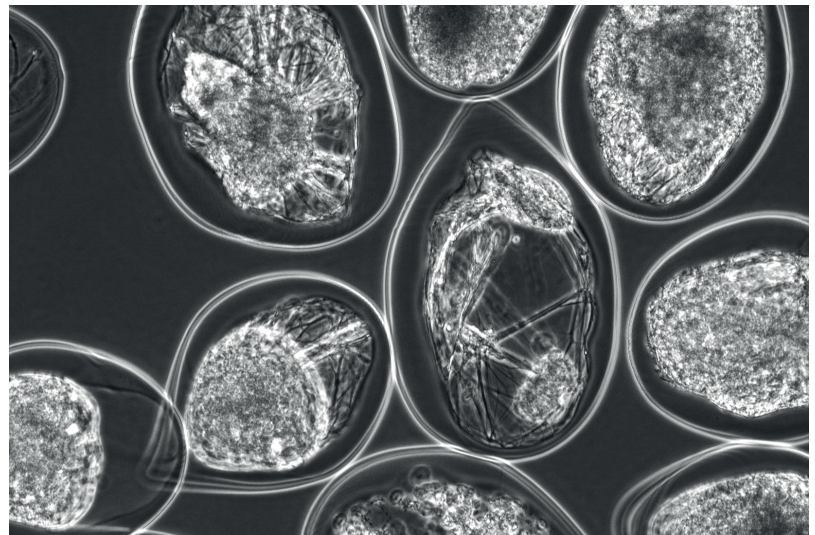
TreeFrog Therapeutics est une société de cellules souches qui a développé une plateforme technologique exclusive. Elle fournit une **solution évolutive 3D de bout en bout** qui réduira considérablement les coûts de traitement. L'équipe de TreeFrog Therapeutics a déjà réalisé deux premières mondiales : la première greffe de neurones matures chez l'animal et le test d'une production équivalente au trillion de cellules pluripotentes.

**Son objectif** : grâce à un partenariat stratégique et à des co-développements, **garantir la production et la qualité des cellules, accélérer le développement clinique et faciliter l'accès au marché**. Le recours en masse aux cellules souches sera déterminant pour mener à bien les thérapies cellulaires, seules capables de remédier au dysfonctionnement des cellules dans des pathologies comme la maladie de Parkinson, le diabète, les insuffisances cardiaque, hépatique ou rénale...

En 2018, les co-fondateurs, Maxime Feyeux et Kevin Alessandri, ont été, **Grand Prix du concours i-Lab** du MESRI. En 2019, la jeune entreprise a levé plus de **7 M€** auprès notamment de ses investisseurs historiques (Irdi Soridec, Aquiti Gestion et la SATT Aquitaine Science Transfert, et aujourd'hui elle est en passe de lever **50 M€** supplémentaires. TreeFrog Therapeutics a ouvert un site industriel unique au monde dans lequel elle a investi **2 M€**. Sur 1 200 m<sup>2</sup> construits à Pessac (Bordeaux Métropole), elle entend prouver que sa technologie lui permet de produire des cellules souches en masse, « en divisant les coûts de production par dix ». L'objectif, d'ici 2022, est d'aboutir à un essai clinique utilisant des cellules thérapeutiques produites en masse.

En janvier 2020, TreeFrog Therapeutics a rejoint le FrenchTech120, un programme national dédié aux startups en forte croissance.

Initié en pré-maturation par l'Université de Bordeaux à hauteur de **400 K€**, le projet de TreeFrog Therapeutics, a été soutenu dès le départ par la SATT Aquitaine Science Transfert à hauteur de 1,2 M€ (étude de marché mondiale, élaboration de la preuve de concept et protection par brevets).



# L'exemple de LabCom (Laboratoire Commun) @LIÉNOR

Avec la pénétration croissante des énergies renouvelables dans le réseau de distribution, il est devenu indispensable de gérer dynamiquement les flux d'énergie. Pour faire face à cette mutation du paysage énergétique, la modernisation en cours du système électrique repose sur le déploiement de technologies de réseaux électriques intelligents « Smart Grid ». Il s'agit d'intégrer des technologies de l'information et de la communication aux réseaux d'électricité.

Dans ce contexte, l'entreprise SRD du groupe Énergie Vienne ainsi que le laboratoire Laboratoire d'Informatique et d'Automatique pour les Systèmes (LIAS) de l'Université de Poitiers et de l'ISAE-ENSMa collaborent depuis 2014. Le LabCom @LIÉNOR (Laboratoire pour l'Insertion des Énergies Nouvelles et Optimisation des Réseaux), labellisé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) pour une durée de 54 mois à compter de janvier 2020, permet de renforcer le partenariat et l'inscrire dans la durée.

**Ce LabCom s'est construit sur la base de deux thèses Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE).**

- De 2014 à 2017, la première a permis de **concevoir un prototype** d'outil d'optimisation dynamique du schéma d'exploitation du réseau de distribution de SRD (outil IMAGE : « système Intelligent de Management et Gestion de l'Énergie ») ;
- La deuxième, débutée en 2018, consiste à **définir les méthodes** de détermination des données d'entrée pour l'outil IMAGE, en particulier par la prédiction de la consommation et de la production. Ces deux thèses mobilisent des expertises complémentaires au sein des équipes du LIAS.

**L'objectif du LabCom est double :**

- d'une part, **poursuivre les travaux** sur l'intégration des énergies renouvelables (ENR) ;
- d'autre part, **contribuer à l'industrialisation** de l'outil IMAGE pour le rendre applicable et fonctionnel dans n'importe quel environnement industriel en ajoutant une approche stochastique pour intégrer le caractère variable et intermittent de la consommation et de la production ENR.

La trajectoire de la collaboration entre l'entreprise SRD et le laboratoire LIAS est exemplaire pour illustrer la chaîne de valeur de l'innovation : de l'identification de verrous scientifiques et techniques pour répondre à un enjeu sociétal, ici la transition énergétique, à la réalisation d'un outil déployé par une entreprise. Cette trajectoire a été soutenue par les dispositifs CIFRE et LabCom ANR dont les budgets vont augmenter grâce à la Loi de Programmation de la Recherche entre 2021 et 2030. Il faut aussi préciser que les travaux de recherche du LIAS sur cette thématique ont aussi bénéficié du CPER Poitou-charentes et du FEDER.





## e. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) : une revalorisation sans précédent pour la recherche française

La LPR, engagement fort de l'État, a été construite avec les scientifiques et élaborée sur la base de très nombreuses contributions issues des groupes de travail, d'une consultation nationale, de rencontres avec les membres de la communauté universitaire et scientifique, les organisations syndicales et les parlementaires. Elle témoigne du rôle central accordé à la science par le Gouvernement qui a souhaité inscrire l'effort de soutien à la recherche dans le cadre pluriannuel d'une loi de programmation budgétaire pour une décennie.

Cette loi prévoit en effet un réinvestissement massif dans la recherche publique afin de tendre vers un effort national de recherche atteignant 3 % du PIB. À cette fin, un effort budgétaire supplémentaire de 25 Md€ à l'échelle de la nation sera fait pendant les 10 prochaines années, ce qui est sans précédent.

Au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, la LPR se traduit déjà par un **montant de 5,3 M€** pour l'année 2021.

### En faveur des personnels

La LPR permettra notamment de revaloriser les carrières de l'ensemble des personnels des organismes de recherche, des universités et des écoles, avec un effort tout particulier sur la carrière des jeunes chercheurs.

- Les **salaires des chercheurs** seront alignés sur des corps comparables de la fonction publique,
- plus aucun **jeune chercheur/enseignant-chercheur** recruté à moins de **2 SMIC**,
- **26 M€ pour revaloriser** les carrières des jeunes chercheurs,
- **2,5 Md€ de primes** supplémentaires en 7 ans. 7 tranches cumulatives de 92 M€ dès 2021, soit 644 M€ en 2027. En 2021, cela représente **1 000 €** pour un maître de conférences, **1 300 €** pour un chargé de recherche. En 2027, entre 6 000 € et 7 500 € en moyenne en plus, soit jusqu'à deux mois de salaires.

**5,4 M€** alloués en 2021 au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine

- **1 920 000** pour l'Université de Bordeaux
- **550 000** pour l'Université Bordeaux Montaigne
- **611 000** pour l'UPPA
- **71 000** pour l'ENSMA
- **692 000** pour l'Université de Limoges
- **1 265 000** pour l'Université de Poitiers
- **335 000** pour La Rochelle Université

- Tous les personnels qui font vivre la recherche sont concernés (BIATSS – personnels, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, ITRF, BIB, PRAG – PRCE...), ainsi que les personnels dans les EPIC et ceux des autres ministères qui font vivre la recherche.

### Mais aussi pour les laboratoires

Pour renforcer l'attractivité de la France à l'échelle internationale, avec pour objectif de hisser la France parmi les grandes nations scientifiques la LPR vise à :

- **lutter contre la fuite des cerveaux** : création de nouveaux contrats, « les chaires de professeurs juniors » pour attirer les meilleurs chercheurs dans des disciplines rares ou soumises à une forte compétition internationale,
- **donner envie** à notre réservoir de chercheurs partis étudier à l'étranger de **revenir en France**,
- **renforcer le financement de la recherche** que ce soit par appels à projet ou sur le budget récurrent des laboratoires dès 2021.

**5,3 M€** alloués en 2021 au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine

- **1 485 000** pour l'Université de Bordeaux
- **592 000** pour l'Université Bordeaux Montaigne
- **1 051 000** pour l'UPPA
- **128 000** pour l'ENSMA
- **352 000** pour l'Université de Limoges
- **582 000** pour l'Université de Poitiers
- **1 065 000** pour La Rochelle Université

# Un engagement en faveur du dialogue Science et Société

La LPR permettra de remettre la science au cœur de la société :

→ **par la diffusion de connaissances et de savoir**, la recherche est un rempart à la propagation de fake news et permet de favoriser les échanges entre la science et les citoyens,

→ **en mettant en place ou en renforçant de nombreux dispositifs** qui créeront des porosités entre le monde de la science et celui de la société pour d'une part la découverte des sciences et la formation par la recherche tout au long de la vie, et d'autre part intensifier les rencontres, le dialogue et la coopération entre les chercheurs et le reste de la société.

→ **en mobilisant les ressources scientifiques** pour améliorer la qualité du débat public.

→ **en facilitant les mobilités et les partenariats** entre les laboratoires publics et les entreprises, ce qui permettra d'accélérer la diffusion de la science dans le monde économique.



Illustration : Freepik.com



**RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



@RANouvAquitaine

### Contact presse

**Région académique Nouvelle-Aquitaine**

Valérie Courrech, directrice de la communication : 06 15 56 12 84

Audrey Dugleux, chargée de communication : 06 15 32 72 22

communication@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr